

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

N° 37/2019

Séance Ordinaire du 24 juillet 2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-neuf le vingt-quatre juillet à dix-huit heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : Sylvie BROSSEAU

Présents : Mme BROSSEAU Sylvie, M. JAMMES Francis, M. DURAND Christophe, M. POMPA Antoine, Mme PLA Michelle, M. BRUNET Lambert, Mme CREUS Corinne, M. RAMOS José, Mme ALBAN Fabienne, Mme JUAN Micheline.

Procurations : Mme SUJOL Edith à M. JAMMES, Mme JUAN Micheline à Mme BROSSEAU Sylvie.

Absents : Mme TAHARASTE Zerrifa, M. LIBERT Lilian.

Date de la convocation :

18 juillet 2019

Date d'affichage :

25 juillet 2019

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
7.1.4 Tarifs des  
services publics

**Objet : Tarifs des repas de la cantine scolaire en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire qui seront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les nouveaux tarifs seront de :

- Prix du repas : 4 €
- Prix du forfait mensuel : 58,00 €

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité les tarifs de la restauration scolaire 2019-2020 énoncés ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Alain DARIO

